COPIE

ACCORD DU 21 JANVIER 2019 PORTANT SUR LE CALENDRIER 2019 DE LA CPPNI DE LA BRANCHE DES ENTREPRISES DE DESINFECTION, DESINSECTISATION, DERATISATION (IDCC 1605)

1- Le calendrier prévisionnel 2019 de la CPPNI de la branche des entreprises de désinfection, désinsectisation, dératisation a été établi comme suit, en fonction des éléments connus à ce jour. Les partenaires sociaux pourraient, selon les besoins exprimés, définir d'autres dates de réunion de CPPNI.

- **Lundi 21 Janvier 2019 à 9H30** au Ministère : accord calendrier CPPNI et NAO 2019. Voir négociation sur les contrats d'apprentissage pour le 1er trimestre 2019.
- **Lundi 11 Mars 2019 à 9H30** : contrats courts (UNEDIC peut fournir des données chiffrées).
- **Lundi 24 Juin 2019 à 9H30** : contrats courts et financement du paritarisme.
- **Mardi 1er Octobre 2019 à 9H30** : Bilan prévoyance Apicil et NAO 2020.
- **Lundi 16 Décembre 2019 à 9H30** : NAO 2020.

2- Les parties signataires considèrent que le contenu du présent accord est adapté aux entreprises de moins de 50 salariés. Elles rappellent à ce titre que la branche de désinfection, désinsectisation, dératisation comprend très majoritairement des entreprises de moins de 50 salariés (99 % des entreprises entre 1 et 49 salariés selon le panorama de branche).

Fait à Paris, le 21/01/2019

Chambre Syndicale des Entreprises de Désinfection, Désinsectisation et Dératisation (CS3D)

Chambre Syndicale 3D
39/41 rue Louis Blanc
92400 COURBEVOIE
92038 LA DEFENSE CEDEX
Tél. 01 43 34 76 20

CFTC
Fédération de la Chimie

Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT

Fédération Nationale de l'Encadrement du Commerce et des Services
CFE-CGC-SNES

FEETS-FO

Fédération des Services CFDT

UNSA